

Le chantier de mise en sécurité de la traversée de la commune est repoussé à l'année prochaine



Pour l'année qui débute, «l'optimisme n'est pas au rendez-vous», selon Maurice Saniez.

Nombreux ont été les habitants et les acteurs principaux de la vie politique et territoriale locale à se réunir, dimanche, à la salle des fêtes, autour du maire lors de la cérémonie des vœux. Sur fond de diapositives pour rendre plus dynamique, agréable et vivante la cérémonie, Maurice Saniez, maire, a présenté les faits marquants de la commune notamment en terme de travaux et d'animation. ...

L'élue a cité pêle-mêle ceux effectués à l'église (toiture et chéneaux), à l'école (peintures et acquisition d'un ensemble informatique) et dans les autres bâtiments communaux. Il n'a pas manqué de citer la réussite de la brocante et des festivités du 14 juillet. Pour 2010, l'optimisme n'est pas au rendez-vous et pourtant un grand projet était prévu : celui de la mise en sécurité de la traversée de la commune y compris la réfection des trottoirs. Mais il se fait, et c'est là que le bât blesse et qui amène Maurice Saniez à pousser son « coup de gueule » que ce dossier date de l'an 2000. Les études sont terminées et les travaux devaient commencer en 2009 ou au plus tard en 2010.

Tout récemment il est informé par le conseil général que ce chantier est repoussé à 2011 au plus tôt et que certains aménagements pourtant prévus seront supprimés.

Toutefois la municipalité est contrainte, sous peine de voir la subvention attribuée s'effacer, d'entreprendre la réfection des trottoirs avant fin juillet 2010. « Est-ce là judicieux ? » dira-t-il.

Fâcheux contre-temps

André Ducarne, conseiller général, présent dans la salle et qui ignorait cet état de fait, a promis à la municipalité de faire ressortir ce dossier et de le défendre activement auprès des instances concernées et compétentes du conseil général.

Maurice Saniez, en très grande forme, a aussi évoqué le regroupement des intercommunalités et ses conséquences et également l'augmentation sensible de la redevance du service incendie départemental (les cotisations devraient doubler en cinq ans).

Avant de présenter ses vœux les plus sincères à l'assemblée, il dira en conclusion que la gestion des communes, notamment pour les petites, est de plus en plus difficile ; néanmoins il souhaite que la bonne entente continue de régner au sein de son conseil municipal et des autres entités.